



Recours à la nationalité française

Par **patrick_old**, le **26/06/2007** à **06:21**

nous avons fait une demande de nationalité pour ma femme celle-ci nous à été refusée. nous avons utilisé le droit de recours par l'intermédiaire d'un avocat cela à fait un an le mois dernier ma femme commence à desesperer est-ce-que le délai est normal. après renseignement auprès de notre avocat on attends plus que la décision du parquet. pouvez-vous me dire si le délai et normal. et peut-on activer les choses. merci

Par **Dinah**, le **29/06/2007** à **08:32**

Bonjour.
Ce délai d'un an (et même un peu plus) est normal, est je dirais même classique dans ce type de contentieux.
Etant donné que le parquet va se prononcer, vous devriez être fixé prochainement.
Votre avocat lui-même vous dira qu'il n'y à qu'à attendre la décision.

Par **patrick_old**, le **29/06/2007** à **14:29**

bonjour: je vous remercie pour votre réponse ma femme commence à désespérer. j'essaie de la rassurer mais elle à du mal à accepter ce délai si long